

DU 27 avril 2017

MEMBRES DU CONSEIL DE L'ESPÉ

ÉTAIENT PRÉSENTS EN PERSONNE

Présidente du Conseil :

Catherine MOISAN (IGEN honoraire).

Représentants de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :

Frédéric GERVAIS (Vice-président du Conseil d'administration de l'UPEC) ; Yann BASSAGLIA (Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie universitaire).

Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :

Martine AMIOT (Directrice de la pédagogie) ; Laurent NOÉ (DAASEN de Seine-Saint-Denis) ; Jean-Jacques DUMERY (Doyen des IA-IPR).

Personnalités désignées par les universités partenaires

Jean-Yves ROCHEX (Professeur des universités à l'Université Paris 8) ; André TARDIEU (Maître de conférences à l'Université Paris 13) ; Frédéric SALY-GIOCANTI (Professeur à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée).

Représentants des personnels assurant des activités de formation :

Aude DONTENWILLE-GERBAUD (Maître de conférences, SNESUP-FSU) ; Colette GUILLOPÉ (Professeure des universités, SGEN-CFDT) ; Geneviève GUILPAIN (PRCE HC, SUD Éducation/CGT) ; Éric MESNARD (PRAG, SNESUP-FSU).

Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :

Lorella BUGEAT (PEMF).

Représentants des autres personnels

Concettina REGNIER (SAENES, SNPRES-FO-94) ; Claude OGIER (Technicien informatique).

Représentants des usagers

Gabriel HOLARD-SAUVY (Suppléant SNEP-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNUipp-FSU, et UNEF Pour une formation équilibrée, adaptée à nos besoins !) ; Jawad TAYBI (Titulaire FNEC FP-FO)

ÉTAIENT PRÉSENTS PAR PROCURATION AD HOC

Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :

Michèle DELOMEL (Doyenne des IEN du 2nd degré), représentée par Jean-Jacques DUMERY

Représentants des collectivités territoriales :

Didier DOUSSET, délégué de Valérie PÉCRESSÉ (Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France), représenté par Martine AMIOT.

Personnalités désignées par les universités partenaires :

André TARDIEU (Maître de conférences à l'université Paris 13).

Représentants des personnels assurant des activités de formation :

Benjamin MOIGNARD (Maître de conférences, SGEN-CFDT), représenté par Colette GUILLOPÉ.

Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :

Anne-Marie CHARTIER (Chercheuse associée CNRS/ENS Lyon), représentée par Colette GUILLOPÉ.

Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :

Didier DELMOND (PEMF, UNSA Éducation), représenté par Lorella BUGEAT.

ÉTAIENT ABSENTS

Représentants des collectivités territoriales :

Sandrine SOSINSKI et Geneviève SERT, délégués de Jean-Jacques BARBAUX (Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne) ; Jeannick LE LAGADEC, délégué de Christian FAVIER (Président du Conseil Départemental du Val de Marne) ; Estelle SICARD, délégué de Stéphane TROUSSEL (Président du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis).

Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :

Alain GONZALEZ (IGRHC directeur du service commun de F.C à l'université Pierre et Marie Curie)

Représentants des personnels assurant des activités de formation :

Nicolas SCHMITT (Professeur des universités, Pour le maintien et le développement de formations et de recherche de qualité à l'ESPÉ).

Représentants des usagers :

Thibaud TOCQUEVILLE Titulaire FNEC FP-FO ; Sandra HERNANDEZ-VALLEJO suppléante FNEC FP-FO, Marie-Andrée FIBAQUE SNEP-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU et UNEF pour une formation équilibrée, adaptée à nos besoins ! ; Coralie LARCHÉ SNEP-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU et UNEF pour une formation équilibrée, adaptée à nos besoins ! ; Stéphane VASSEUR suppléant.

PERSONNES INVITÉES

ÉTAIENT PRÉSENTS : Denis ALARMARGOT, Stéphane BARDAU, Dominique BODIN, Lucile CADET, Sophie CANAC, François COSTA, Caroline DELMET, Catherine JANIN, Marie Hélène LE YAOUANQ, Sandrine MEURICE, , Xavier PONS, , Gérard PHELIPPEAU, Sophie RENAUT, Marie-France ROSSIGNOL.

Le conseil de l'ESPÉ de l'académie de Créteil compte 23 votants, parmi lesquels 5 par représentation.

ORDRE DU JOUR

1. Mise au vote : procès-verbal du conseil du 2 février 2017
2. Mise au vote : maquettes reconduites à la rentrée 2017
3. Mise au vote : nouvelle maquette de la mention 1 (mise en œuvre a la rentrée 2018)
4. Information : compte rendu de la séance du COSP du 29 mars 2017
5. Information : déménagement de l'ESPÉ sur le campus de Sénart
6. Questions diverses

DÉBAT EN SEANCE

La séance est ouverte à 13 heures 40.

Catherine MOISAN présente l'ordre du jour. Elle indique qu'elle a demandé la reformulation d'une question diverse sur la charte des visites de la part des étudiants qui sera présentée lors de la réunion du mois de juin.

POINT N° 1 : MISE AU VOTE : PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 2 FÉVRIER 2017

Le procès-verbal du conseil du 2 février 2017 est adopté à unanimité des présents et représentés à ce moment-là (22 présents et représentés)

POINT N° 2 : MISE AU VOTE : MAQUETTES RECONDUITES A LA RENTREE 2017**2.1. Mention 1 : premier degré**

Lucile CADET présente la maquette pour le premier degré en précisant que les semestres 1 à 4 (M1-M2) ne font l'objet d'aucune modification pour la rentrée 2017. Le M1 comprend un volume d'enseignements de 499 heures et de 583 heures avec les stages. Concernant Le M2, Lucile CADET précise que dans l'UE 14, l'option d'approfondissement et de recherche a été modifiée en « unité d'approfondissement et de recherche », dans la mesure où les enseignements concernés ne sont pas optionnels. Le M2 ne présente aucun changement en termes d'évaluations et de nombre d'heures.

Geneviève GUILPAIN se demande pourquoi voter sur ce point, sachant que la maquette n'a fait l'objet d'aucune modification. Elle se prononcera contre la présente maquette en raison de la présence de contenus sur lesquels elle avait formulé un certain nombre de réserves.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD estime que l'actuelle maquette est insatisfaisante depuis le départ. Un travail considérable a été réalisé pour l'établissement de la nouvelle maquette et il aurait été souhaitable que cette dernière soit approuvée dès la rentrée 2017.

Catherine MOISAN souhaite savoir pourquoi la nouvelle maquette n'est pas mise en œuvre dès la rentrée 2017.

Lucile CADET répond que les services sont en mesure à ce stade de présenter une architecture générale, mais il reste des points à travailler, notamment sur les évaluations et sur l'organisation des contenus.

L'alternative entre une mise en place en 2018 ou en 2017 a en outre été soumise par la Direction de l'ESPÉ à consultation. Il en est ressorti une préférence pour la mise en place de la maquette à compter de 2018.

Brigitte MARIN et Laurent NOÉ intègrent la séance à 13 heures 55.

Brigitte MARIN explique que cette consultation relativement large s'est notamment adressée aux administratifs qui ont majoritairement fait part du souhait de différer la mise en œuvre, en raison de l'importante charge de travail que cette dernière impose. Brigitte MARIN précise toutefois qu'une mise en œuvre dès la rentrée 2017 serait possible, avec la mobilisation de moyens supplémentaires en vacataires.

Catherine MOISAN comprend la préoccupation des personnels administratifs, mais entend également les attentes sur le changement de maquette du premier degré. Elle souhaiterait à ce titre connaître le degré de consensus de l'équipe enseignante sur la nouvelle maquette. Elle propose de reporter le vote sur ce point après l'examen de la nouvelle maquette applicable en 2018.

Jean-Yves ROCHEX n'a pas l'impression que la concertation sur cette maquette avec les universités partenaires a été particulièrement développée.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD souligne que la consultation sur la nouvelle maquette est intervenue en plein groupe de travail sur l'élaboration de la maquette. Les collègues ont été nombreux à considérer que cette démarche était prématurée. Elle se demande en outre s'il ne serait pas possible de retravailler la maquette avant le mois de juin pour une mise en œuvre dès la rentrée 2017.

Le conseil de l'ESPÉ accepte le report du vote sur le présent point à l'issue de l'examen de la nouvelle maquette du premier degré.

2.2. Mention 2 :

Brigitte MARIN précise que les maquettes présentées ce jour portent sur les deux parcours : Mathématiques et Mathématiques-Informatique. Les autres parcours seront présentés en juin.

Second degré Mathématiques-Informatique

Marie-Hélène LE YAOUANQ rappelle que le nouveau parcours Mathématiques-Informatique a été présenté une première fois au conseil de l'ESPÉ en 2016. Ce parcours est lié à la création d'une nouvelle option Informatique au concours du CAPES de Mathématiques. Une expérimentation réalisée à l'UPEM pendant un an a permis de construire la maquette du parcours proposé.

Le nouveau concours consiste en quatre épreuves (deux écrites et deux orales) et encourage les mutualisations d'enseignements lorsque cela est possible. Pour le troisième et quatrième semestre, les stagiaires issus des deux options seront regroupés.

Brigitte MARIN insiste sur l'effort réalisé pour réduire les coûts sans réduire la qualité de la formation.

Colette GUILLOPÉ souhaiterait pouvoir mettre les deux maquettes en rapport. Elle s'enquiert en outre du retour des étudiants et enseignants à la suite du concours 2017.

André TARDIEU souhaite savoir si l'ouverture de ce parcours n'intervient que sur un seul site.

Marie-Hélène LE YAOUANQ le confirme. En réponse à Colette GUILLOPÉ, elle précise que la maquette précédente n'étant pas votée, elle n'a pas été présentée. Les modifications ont par exemple porté l'UE 1 à 34,5 heures, contre 35 dans la maquette précédente.

Catherine MOISAN sollicite ensuite des précisions sur les retours à la suite du premier concours.

Marie-Hélène LE YAOUANQ répond qu'aucun retour n'a été formulé à ce stade sur l'enseignement d'informatique.

Frédéric SALY-GIOCANTI indique en tant que représentant de l'UPEM qu'il n'a pas reçu de retour de la part des responsables de formation à ce stade.

Catherine MOISAN souhaite s'assurer que l'évaluation de la maquette a fait l'objet d'un échange.

Marie-Hélène LE YAOUANQ le confirme.

Gabriel HOLARD-SAUVY s'enquiert du nombre d'étudiants dans le M1 mutualisé.

Marie-Hélène LE YAOUANQ explique que le nombre total d'étudiants pour les deux parcours a été limité dans le cadre de l'expérimentation pour ne pas avoir à créer de groupe supplémentaire. Sept étudiants ont été inscrits dans le parcours Mathématiques-Informatique. 27 étudiants ont suivi le M1 en 2016

André TARDIEU estime que la répartition des enseignements devrait être plus équilibrée dans le cadre d'un parcours Mathématiques-Informatique.

Yann BASSAGLIA considère qu'il sera difficile de faire passer en commission une UE ayant un même intitulé avec des nombres d'ECTS différents. Il conviendrait de trouver un découpage permettant de faire en sorte que les ECUE soient communes et non l'UE. Ce point technique pourra être rediscuté ultérieurement.

Marie-Hélène LE YAOUANQ explique qu'il s'agit de deux UE de parcours différents. L'UE du programme Mathématiques-Informatique correspond à une partie de l'autre UE. La division en ECUE n'a pas été retenue pour éviter une augmentation du nombre d'évaluations sur le parcours Mathématiques.

Le Conseil de l'ESPÉ valide, à la majorité, la maquette reconduite à la rentrée 2017 pour la mention 2, second degré Mathématiques-Informatique (deux abstentions).

Second degré Mathématiques

Marie-Hélène LE YAOUANQ annonce que la maquette comprend des modifications de structure dans la préparation à l'écrit, afin de mutualiser des parties d'UE avec celles du parcours Mathématiques-Informatique. L'intégration d'un enseignement d'informatique est par ailleurs souhaitée, puisque tous les enseignants en mathématiques, quelle que soit l'option suivie, auront à enseigner cette matière dans les nouveaux programmes. 18 heures d'informatique ont donc été ajoutées, avec le souci de ne pas créer une UE supplémentaire, pour minimiser les heures de présence et ne pas ajouter d'évaluations.

Colette GUILLOPÉ observe une augmentation du nombre d'heures pour l'UE « Analyse et probabilités » de 53,5 à 69 heures.

Marie-Hélène LE YAOUANQ explique que le changement de structuration des UE a conduit au regroupement de deux UE en une seule. Ce regroupement n'a en l'occurrence pas conduit à une augmentation des heures.

Le Conseil de l'ESPÉ valide, à la majorité, la maquette reconduite à la rentrée 2017 pour la mention 2, second degré Mathématiques (deux abstentions).

2.3. Mention 3

Parcours cadres en éducation et CPE

Xavier PONS indique que les maquettes proposées ne font l'objet d'aucune modification.

Catherine MOISAN souligne que ces maquettes doivent être soumises au vote annuel du Conseil de l'ESPÉ, bien qu'elles n'aient pas été modifiées.

Yann BASSAGLIA s'étonne du rapport entre le nombre d'ECTS attribués à certaines UE et le nombre d'heures attendues, en particulier dans l'U 6 du parcours cadres en éducation qui présente beaucoup d'heures pour un nombre d'ECTS extrêmement réduit par rapport aux autres UE.

Xavier PONS ignore la raison de cette différence de traitement.

Catherine MOISAN propose que cette question soit officiellement posée par le Conseil.

André TARDIEU suppose que la maquette du parcours CPE ne propose toujours pas de compensation pour les langues vivantes.

Xavier PONS répond que l'ECUE « langues vivantes » dans le parcours CPE n'est pas compensable. Elle l'est en revanche dans le parcours cadres en éducation.

Catherine MOISAN s'interroge sur l'intérêt d'intégrer une UE de langues étrangères dans un parcours de CPE.

Colette GUILLOPÉ précise, concernant le nombre d'heures rapporté aux ECTS dans le parcours cadres en éducation, qu'un grand nombre d'heures porte sur des stages. Par ailleurs, des UE de langues vivantes ont été intégrées aux parcours, toutes spécialités confondues, pour que les étudiants aient la possibilité d'exercer leurs fonctions à l'étranger.

André TARDIEU ajoute que la réforme a posé des obligations en termes de niveau de langue pour les étudiants.

Yann BASSAGLIA rappelle qu'un niveau master atteste de la vérification d'un niveau en langues étrangères, quelle que soit la spécialité.

Xavier PONS souligne que le parcours cadres en éducation correspond à un master.

Geneviève GUILPAIN souhaite savoir ce que recouvrent les « pédagogies participatives ».

Xavier PONS répond que ce type d'enseignement est assuré par certains membres de la fédération des MJC. Il imagine que ces enseignements renvoient à des méthodes pédagogiques développées dans ce cadre. Il se renseignera sur ce point.

Le Conseil valide, à la majorité, la maquette reconduite à la rentrée 2017 pour la mention 3 Encadrement éducatif, Parcours Conseillers Principaux d'Éducation (deux abstentions).

Le Conseil valide, à la majorité, la maquette reconduite à la rentrée 2017 pour la mention 3 Encadrement éducatif, Parcours cadres en éducation (deux abstentions).

POINT N° 3 : MISE AU VOTE : NOUVELLE MAQUETTE DE LA MENTION 1 (MISE EN ŒUVRE A LA RENTREE 2018)

Brigitte MARIN rappelle que des groupes de travail ont été mis en place depuis avril 2016 pour faire évoluer la maquette en tenant compte d'un certain nombre d'observations relatives notamment à la question du fléchage des disciplines. A ce titre, la philosophie de la maquette proposée est de trouver une juste répartition pour garantir un socle commun à chaque discipline, sur un volume d'heures restreint, dans une formation pour laquelle l'alternance occupe la moitié du temps.

Lucile CADET précise que la maquette a fait l'objet de nombreux échanges entre les acteurs concernés. Une 15^e version vient d'être présentée par le groupe de travail, cette dernière n'ayant pas évolué dans son architecture générale par rapport à la 14^e version transmise au Conseil de l'ESPÉ.

Les modifications mineures ne portent que sur les volumes horaires. La maquette du M1 propose ainsi dans sa version 15 un volume de formation hors stages de 544,5 heures, contre 649,5 heures avec stages. Il convient toutefois de relativiser l'augmentation des heures par rapport à la maquette actuelle.

Comme dans la maquette actuelle, les différents modules sont répartis par blocs :

- Bloc 1 « disciplinaire » ;
- Bloc 2 « didactique » ;
- Bloc 4 « contexte d'exercice du métier » ;
- Bloc 5 « mise en situation professionnelle » ;
- Bloc 3 « recherche ».

Ces blocs se retrouvent au premier et second semestre.

Au titre des évolutions, il est proposé de séparer les UE suivantes :

- UE1 « construire et renforcer les savoirs fondamentaux disciplinaires et didactiques » ;
- UE 2 « construire et renforcer les savoirs disciplinaires et didactiques en lien avec la polyvalence ».

Cette séparation est proposée à la suite du constat que par le jeu des compensations, certains étudiants pouvaient valider un M1, avec moins de 5/20 en français et en mathématiques. Ces deux matières sont donc intégrées à une UE autonome, avec une note éliminatoire de 7/20 comme pour les autres UE.

Jean-Yves ROCHEX s'enquiert des autres modifications par rapport à la maquette actuelle.

Lucile CADET explique que la maquette actuelle comprend un volume global de 30 heures pour la maîtrise des savoirs en histoire-géographie, en histoire des arts et en enseignement moral et civique, de même que pour les sciences et technologie. La maîtrise des savoirs en arts plastiques, éducation musicale, histoire des arts et EPS comprend un volume de 36 heures.

Catherine MOISAN demande des précisions sur les variations de volumes horaires pour le français et les mathématiques.

Lucile CADET répond que la maquette actuelle prévoit 30 heures au premier semestre pour français et pour les mathématiques.

La nouvelle maquette présente 16 ECTS réparties sur les UE 1 et 2 contre, contre 14 dans la maquette actuelle, pour un volume de 63 heures pour l'UE 1 au premier semestre et 132 heures pour l'UE 2 pour 10 ECTS.

Lucile CADET présente ensuite l'UE 3 « connaître et comprendre les contextes d'exercice du métier ». Le service des masters a en particulier travaillé l'EC3.1 pour mettre en évidence le développement psychologique, cognitif et moteur de l'enfant qui n'est pas clairement présent dans la maquette actuelle. Les crédits ECTS sont maintenus pour cette UE3 (ex-UE2), par rapport à la maquette actuelle, avec un volume global de 51 heures.

L'UE 4 « observer et analyser des situations professionnelles et didactiques » regroupe des enseignements en lien avec le stage et avec les outils numériques. Elle comprend également la création d'un *e-portfolio* qui servira de support professionnel pour l'étudiant et permettra de conserver des réalisations servant à l'évaluation d'autres UE. Le stage est décliné en trois parties sur le premier et deuxième semestre. Le troisième stage (ST 3) intervient après les épreuves d'admission, avec pour optique de commencer à préparer la rentrée en M2.

L'UE 5 « initiation et formation à la recherche » (IFR) est une innovation, avec la volonté de mettre l'accent sur la formation à la recherche, et non sur l'approfondissement, comme c'était le cas dans la précédente maquette. Parallèlement aux IFR portées par l'ESPÉ ou dédiées à ses étudiants, un fonctionnement pour les universités partenaires serait aussi proposé. Les IFR de l'ESPÉ comporteraient 45 heures d'enseignement, avec un tronc commun et un enseignement de spécialité au choix. Il convient encore à ce stade de réfléchir à l'intégration systématique de la méthodologie de la recherche universitaire dans ce schéma. Les réflexions menées ont également mis en évidence l'intérêt de l'accompagnement à l'écriture de recherche qui est intégrée à raison de 7,5 heures dans la maquette.

Lucile CADET poursuit en présentant le deuxième semestre qui comprend une UE 6 sur la maîtrise des savoirs fondamentaux disciplinaires et didactiques et une UE 7 sur la maîtrise des savoirs disciplinaires et didactiques en lien avec la polyvalence, dans le cadre de la préparation du concours.

L'UE 8 « maîtriser une langue vivante étrangère et construire des savoirs en didactique des langues » comporte une modification majeure par rapport aux propositions initiales dans la mesure où elle rassemble la langue

vivante étrangère et la didactique des langues, avec deux EC compensables et une note plancher de 10/20 pour l'UE. Le service des masters a mis en place un coefficient 2 pour les connaissances en langues, afin de garantir un niveau suffisant en langues.

Une autre évolution importante concerne l'EC8.2 sur la construction des savoirs didactiques en langue étrangère qui comportera six heures de cours magistral en tronc commun.

L'UE 9 ne connaît pas de changement par rapport à l'existant. L'UE 10 s'inscrit dans la continuité du premier semestre. L'UE 11 s'inscrit dans la continuité de l'IFR du premier semestre.

Le groupe de travail a initialement souhaité porter les UE 5 et 11 à 7 ECTS. La dernière proposition du COSP porte cependant sur 5 ECTS au premier et au second semestre, soit un total de 10 ECTS pour les deux UE.

Catherine MOISAN remercie Lucile CADET pour son exposé complet et précis.

Jean-Yves ROCHEX trouve surprenant d'avoir à voter une maquette de M1 sans connaître la maquette de M2. Il estime en outre doublement dommageable que le volume d'ECTS de l'UE 3 soit diminué de 17 %, alors que le volume horaire est diminué de 30 %. Il s'étonne également qu'une note plancher soit établie à 10/20 pour les langues vivantes, alors qu'elle est de 7/20 pour le français et les mathématiques.

Lucile CADET répond que cette observation correspond à des demandes de collègues enseignants en français et mathématiques, notamment dans les groupes de pilotage.

Catherine MOISAN retient que la note éliminatoire de 10/20 en langues vivantes est une obligation institutionnelle. Ceci pose la question d'une remontée des seuils pour d'autres UE, mais il convient de peser les risques d'une telle démarche.

Gabriel HOLARD-SAUVY entend que la note éliminatoire de 10/20 pour les langues vivantes est une obligation légale. Il estime cependant inutile d'augmenter le niveau de sélection des étudiants sans améliorer le niveau de formation. Il note en outre que la nouvelle maquette prévoit la restitution de quatre travaux dans une année de préparation aux concours, ce qui n'est pas opportun.

Lucile CADET explique qu'un travail est en cours concernant la reconnaissance des compétences plurilingues des étudiants. Il reste en outre un travail à mener sur la question des évaluations, sachant que les deux notes en didactique et en langues peuvent porter sur un même travail.

André TARDIEU s'interroge quant aux modalités de contrôle des compétences. S'il comprend le principe des notes planchers, il comprend moins les compensations entre certaines matières.

Lucile CADET indique que le groupe de travail s'est posé les mêmes questions. Il a finalement été choisi de maintenir la note plancher dans l'UE pour garantir une proposition cohérente.

Colette GUILLOPÉ estime que le master doit être envisagé dans sa globalité. Le Conseil ne peut approuver la présente maquette en l'état.

Colette GUILLOPÉ observe en outre une augmentation globale de 10 % du nombre d'heures, alors que les étudiants sont déjà débordés. Cette situation risque d'engendrer la perte d'étudiants dès le premier semestre. Le nombre d'évaluations n'est par ailleurs pas encore au point.

Sur le fond, Colette GUILLOPÉ s'interroge sur des modifications d'une telle envergure, alors que l'accréditation ne prévoit que des modifications mineures pendant la durée du contrat quinquennal.

Concernant la recherche, Colette GUILLOPÉ souhaite savoir où se trouvent les 30 heures disponibles en supplément.

Catherine MOISAN demande à Lucile CADET un récapitulatif pour l'ensemble du M1, avec des précisions notamment sur le changement horaire global pour les étudiants et sur le nombre d'évaluations.

Lucile CADET explique qu'un certain nombre d'heures n'est pas compris dans la maquette actuelle. 499 heures d'enseignements sont ainsi comptabilisées dans la maquette actuelle, auxquelles il faut ajouter 96 heures de

stage, soit un volume global actuel de 595 heures. La proposition de nouvelle maquette envisage un volume global d'heures d'enseignement hors stages de 544,5 heures, pour un total avec stages de 649,5 heures.

S'agissant du nombre d'évaluations, un travail est toujours en cours en mobilisant chaque représentant disciplinaire. Des réflexions sont également engagées sur les contenus et les modalités. Il appartient aux collègues concernés de faire part de leurs choix en la matière.

Catherine MOISAN observe que les horaires « disciplinaires » ont été augmentés de 45 heures, alors que les horaires de recherche ont sensiblement diminué de 15 heures. Elle ne comprend pas dans ce cas que l'horaire étudiant global augmente de 45 heures.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD précise qu'il faut prendre en compte l'accompagnement à la recherche.

Catherine MOISAN comprend que ces heures d'accompagnement introduites viennent finalement compenser la diminution des heures pour la recherche.

Brigitte MARIN précise que le dossier d'accréditation prévoit 30 heures pour la recherche auxquelles s'ajoutent 30 heures pour les approfondissements disciplinaires. Les 45 heures proposées dans la nouvelle maquette se situent au-dessus de cette norme pour ce qui est du volume horaire affecté à la recherche. Elle rappelle que le dossier d'accréditation prévoit 7 ECTS pour l'initiation à la recherche en M1..

Aude DONTENWILLE-GERBAUD fait observer que l'ESPÉ de Créteil accueille peu d'étudiants en M1 et un grand nombre en M2. Ces deux publics sont très différents. Dans ce contexte, il ne lui semble pas surprenant de commencer par le lancement du M1 et de reporter d'un an le M2.

En second lieu, Aude DONTENWILLE-GERBAUD souligne qu'un grand nombre d'enseignants chercheurs à l'ESPÉ considèrent que l'initiation à la recherche, telle qu'elle est menée depuis cinq ans, ne fonctionne pas. En tant qu'enseignant-chercheur, elle estime pouvoir voter une maquette de cette nature. Elle souhaite ensuite savoir si le troisième stage est ouvert aux étudiants n'ayant pas réussi leur concours.

Lucile CADET confirme que ce stage fait partie de la scolarité de M1 pour l'ensemble des étudiants.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD demande si les collègues maîtres formateurs sont pris en compte dans les heures d'accompagnement de stage.

Laurent NOÉ saisit cette intervention pour apporter un retour de la rencontre le matin même avec des formateurs et étudiants. L'un des éléments exprimés par la grande majorité des stagiaires, en particulier en M2, porte sur le poids ressenti de la recherche et sur le lien entre cette dernière et le quotidien du métier. Madame la Rectrice a rappelé de façon très claire que les méthodologies et démarches de recherche sont importantes, mais que dans l'esprit de la formation à l'ESPÉ, le problème doit partir de la classe et revenir à la classe. La réflexion en cours sur ce sujet doit être poursuivie.

Un besoin de clarification a également été exprimé par les étudiants. De ce point de vue, la nouvelle maquette apporte des éléments de cadrage satisfaisants.

S'agissant des questions posées, il semblait incontournable aux services de l'académie que soit assimilé le fait que la formation soit confiée à l'Université en respectant ses règles, notamment en matière de maquettes clairement établies.

Éric MESNARD a l'impression que cette maquette plus claire a été relativement bien perçue par ses collègues lorsqu'elle a été présentée en conseil des professeurs.

Concernant le calendrier de mise en œuvre, **Éric MESNARD** observe comme Aude DONTENWILLE-GERBAUD que deux publics différents doivent être considérés et qu'il serait utile de mettre en place la maquette M1 dès la rentrée 2017-2018. Ce lancement anticipé permettrait d'affiner un certain nombre d'éléments pour l'établissement de la maquette M2.

Pour ce qui concerne le nombre d'heures, **Éric MESNARD** constate que la comparaison avec la maquette actuelle ne place pas l'ESPÉ dans une situation surprenante en comparaison d'autres lieux de formation dans le

cadre de l'Éducation nationale. Il se demande si les EC préparant aux oraux du concours ne pourraient pas donner plus de place à l'oral dans l'évaluation et s'il ne serait pas possible de prendre en compte pour les étudiants en M2 les options du second semestre de M1.

Lucile CADET explique, concernant le deuxième point évoqué par **Éric MESNARD** que les étudiants de M2 suivent une initiation à l'ensemble des disciplines. Concernant la préparation des épreuves orales du concours, le service des masters a déjà anticipé les volumes horaires pour les étudiants, mais également pour les enseignants.

Éric MESNARD estime, concernant le travail avec les collègues maîtres-formateurs, qu'il convient de bien distinguer les heures étudiants. Il est en outre nécessaire d'établir un cadre équilibré pour le travail avec les maîtres-formateurs dans l'UE « observer et analyser des situations professionnelles et didactiques »

Geneviève GUILPAIN estime indispensable de mettre l'accent sur la révision des modalités d'évaluation. Concernant la question des notes plancher, il lui semble également étrange et problématique en termes de cohérence que la seule note discriminante porte sur l'anglais. Elle suggère de passer l'ensemble des notes éliminatoires à 10/20.

Catherine MOISAN souligne que la question des notes plancher peut difficilement faire l'objet d'un consensus. Il est réglementairement impossible d'abaisser la note éliminatoire pour les langues vivantes en dessous de 10/20. Les solutions proposées consistent à remonter les notes éliminatoires à 10/20 au moins en français et en mathématiques, d'autres considèrent que les notes ne doivent pas se compenser entre elles. Catherine MOISAN souhaiterait cependant disposer d'éléments d'analyse sur les étudiants n'ayant pas atteint la note de 10/20 en mathématiques, français et langue vivante au cours des dernières années, afin d'évaluer le risque posé par un relèvement des notes éliminatoires.

Geneviève GUILPAIN souhaite ensuite disposer de davantage d'éléments sur la proposition de certains membres du COSP d'une mise en œuvre dès la rentrée 2017 de la nouvelle maquette de M1.

Gabriel HOLARD-SAUVY souligne l'intérêt du débat sur les notes plancher. Il fait observer que les notes attribuées dans le M1 qu'il a suivi étaient pensées dans le cadre d'un écrit de concours. Ces notes doivent donc être relativisées pour ne pas risquer l'élimination d'étudiants. Il insiste sur le fait que faute de recrutements suffisants, l'académie de Créteil est actuellement forcée de recourir à des contractuels.

Catherine MOISAN précise que les notes attribuées dans le cadre de la maquette sont des notes de master et non des notes de concours.

Yann BASSAGLIA salue la grande qualité du travail réalisé pour l'élaboration de cette maquette beaucoup plus claire que la précédente. Il observe que si des compétences ont déjà été évaluées, il n'est sans doute pas nécessaire de les vérifier à nouveau. Il est ainsi possible d'obtenir des gains en cernant bien les évaluations. Ceci implique de raisonner en termes d'équipes de formation à même de s'accorder sur ce qui est évalué et sur les modalités d'évaluation.

Yann BASSAGLIA s'inquiète ensuite du coût total de la maquette, compte tenu des effectifs étudiants et du nombre de groupes de TD à mettre en place.

Catherine MOISAN sollicite des précisions sur la différence de coût total entre la nouvelle maquette et la maquette actuelle.

Lucile CADET répond qu'à nombre d'étudiants constant, la nouvelle maquette implique une augmentation de 1300 heures formateurs, soit un coût supplémentaire d'environ 40 000 euros.

Catherine MOISAN souhaite avoir des éléments de comparaison avec les autres académies concernant les volumes d'heures consacrés à la recherche dans les maquettes de M1.

Brigitte MARIN La nouvelle maquette reste en tête du classement des ESPÉ pour ce qui concerne le nombre d'heures affectées à la recherche.

Catherine MOISAN sollicite ensuite des précisions sur les obstacles administratifs qui seraient de nature à empêcher une mise en application anticipée de la maquette dès la rentrée 2017.

Sophie CANAC explique que les administratifs ont majoritairement demandé une mise en place en 2018, car il y a dans la nouvelle maquette une augmentation des heures CM pour limiter les coûts et cela risque de poser des difficultés de mise en œuvre en termes de disponibilité des amphis. Une autre inquiétude peut aussi porter sur d'éventuelles évolutions politiques. Ceci étant dit, s'il est décidé de mettre en place la maquette à la rentrée 2017, la Direction s'engage à aider l'administration et les sites dans la mise en place des emplois du temps, avec la mobilisation de vacataires si nécessaire.

Colette GUILLOPÉ souhaite savoir si une réflexion est engagée sur le master PE premier degré et le master second degré, avec une comparaison des deux maquettes. Elle estime difficile la mise en place d'un contrôle écrit pour l'EPS et note que la maquette de M2 n'est pas finalisée et que les évaluations ne sont pas au point. Il est en outre nécessaire de présenter la maquette devant différentes instances avant le mois de juin et il faudra programmer le logiciel apogée. En conséquence, Colette GUILLOPÉ ne voit pas comment la nouvelle maquette sera opérationnelle à la rentrée 2017.

Jawad TAYBI salue l'effort réalisé pour l'accompagnement du temps de recherche qui permet à l'enseignant de répondre aux questions de recherche de l'étudiant sur ses domaines de recherche.

Concernant les évaluations, s'il est compréhensible d'instituer des seuils pour certaines disciplines, il convient de réfléchir aux finalités de cette démarche. Si le but des évaluations est de juger les compétences disciplinaires des futurs enseignants, le concours remplit déjà son office.

Catherine MOISAN note que les observations des collègues étudiants se recourent totalement sur la question de l'évaluation.

Colette GUILLOPÉ insiste sur la nécessité d'une réflexion aux finalités de l'évaluation. Elle souligne la problématique du niveau en mathématiques des jeunes professeurs des écoles. 81 % d'entre eux sont issus des disciplines telles que les sciences de l'éducation ou les lettres. Les enseignants de mathématiques travaillent sur cette problématique et tentent de « réconcilier » les étudiants avec cette matière. Dans ce contexte, Colette GUILLOPÉ n'est pas certaine qu'une note éliminatoire à 10/20 résoudra le problème rencontré. Elle n'est pas pour sa part pas favorable à une telle mesure.

Jean-Yves ROCHEX reste étonné de la différence de traitement entre les matières. L'académie a besoin d'enseignants maîtrisant les savoirs qu'ils transmettront à leurs élèves. Or ce n'est pas toujours le cas dans la situation actuelle.

Jean-Yves ROCHEX se demande ensuite s'il est déjà arrivé au CFVU de voter des maquettes de M1 sans approuver en même temps les maquettes de M2. Il souhaite ensuite savoir si la préparation au concours doit être considérée comme un master au sens universitaire.

Yann BASSAGLIA répond qu'il est déjà arrivé au CFVU de voter des modifications de M1 sans modifier le M2, ce qui est le cas en l'occurrence, même si la modification proposée est importante. Il ne voit pas d'inconvénient à valider la maquette de M1 séparément.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD insiste sur la nécessité de se prononcer sur une architecture globale.

Dominique ROUILLARD salue le progrès de cette maquette en termes de visibilité. Il convient cependant de s'interroger davantage sur sa faisabilité. Il est donc d'avis de reporter la mise en place de la nouvelle maquette à 2018.

Catherine MOISAN propose en conséquence de voter sur l'équilibre général de la maquette, à l'exception des questions de crédits ECTS, de modalités d'évaluation et de compensation, pour une application en 2018 au plus tard. Elle suggère ensuite que le Conseil se prononce sur la possibilité de mettre en place la maquette dès la rentrée 2017.

Le Conseil de l'ESPÉ valide, à la majorité, la nouvelle maquette de la mention 1, dans son équilibre général, pour une mise en application au plus tard à la rentrée 2018 (trois votes contre, trois abstentions).

Le Conseil de l'ESPÉ approuve, à la majorité, le principe d'une mise en œuvre anticipée, dès la rentrée 2017, de la nouvelle maquette de la mention 1 (onze votes favorables, cinq votes défavorables, sept abstentions).

Catherine MOISAN invite ensuite le Conseil à rendre un avis sur la maquette du M1 en alternance reconduite à la rentrée 2017.

Éric MESNARD souligne qu'il a toujours été contre le principe du M1 en alternance. Il ne votera pas cette délibération.

Catherine MOISAN indique avoir insisté pour la mise en place d'indicateurs de suivi des étudiants inscrits dans cette filière en alternance. Des enquêtes de satisfaction sont également en cours. Il faut toutefois constater que le taux de réponse est très bas, ce qui nuit à la représentativité des résultats.

Le Conseil de l'ESPÉ valide, à la majorité, la maquette reconduite à la rentrée 2017 pour la mention 1, 1er degré M1 en alternance (une abstention, quatre membres ne prennent pas part au vote).

POINT N° 4 : INFORMATION : COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COSP DU 29 MARS 2017

Denis ALARMARGOT indique que cette réunion a notamment été l'occasion de présenter l'avancée du dossier de la logithèque des mémoires de recherche, dont l'instruction est engagée depuis plusieurs années. Ce projet consiste à établir une base de données pour la consignation de l'ensemble des mémoires de recherche de master MEF2 soutenus à l'ESPÉ de l'académie de Créteil. La réunion du 29 mars a permis de discuter de la structuration de la base de données, ses destinataires et ses précautions d'usage. L'ESPÉ a proposé des pistes de répartition des charges. Un sujet concernant la propriété intellectuelle des mémoires devra être clarifié par les services juridiques. En outre, cette base de données ayant vocation à mettre en ligne tous les mémoires quelle que soit leur évaluation, il convient de préciser que les résultats dans les travaux publiés ne peuvent être garantis. Il a également été précisé que seuls des résumés significatifs des mémoires seraient publiés.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD s'interroge sur l'implication du directeur de recherche dans la propriété intellectuelle des mémoires qu'ils ont encadrés. Elle ne souhaite pas en effet que son nom apparaisse sur des mémoires dont elle ne souhaite pas assumer la paternité.

Denis ALARMARGOT souligne que le cas inverse peut se produire, à savoir la publication d'un excellent mémoire pour lequel il conviendrait de mentionner le travail intellectuel du directeur de recherche. Un autre point de discussion a également porté sur l'exploitation par les étudiants des programmes de recherche des laboratoires auxquels ils ont accès.

Denis ALARMARGOT revient ensuite sur la Structure Fédérative de Recherche (SFR) qui a également fait l'objet d'échanges lors de la réunion du COSP. Une réunion des différents acteurs concernés est prévue le 28 avril pour définir les grands thèmes de cette structure fédérative et analyser un exemple de convention de partenariat.

Jean-Yves ROCHEX s'enquiert des raisons ayant présidé au choix d'une Structure Fédérative de Recherche plutôt que d'un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS).

Denis ALARMARGOT explique que le GIS est plutôt envisagé comme une structure émanant du CNRS. Le projet de SFR envisagé s'appuie sur l'expérience de l'ESPÉ de Toulouse qui a structuré une SFR avec 22 laboratoires. L'objectif de cette démarche est de mettre en place une structure souple, fonctionnelle et ouverte.

André TARDIEU se demande si cette démarche ne se heurte pas au fait qu'elle concerne plusieurs laboratoires relevant de ComUE différentes.

Denis ALARMARGOT reconnaît que cette situation peut constituer une difficulté, mais souligne que les laboratoires peuvent adhérer à une structure fédérative en dehors de la ComUE.

POINT N° 5 : INFORMATION : DEMENAGEMENT DE L'ESPÉ SUR LE CAMPUS DE SENART

Frédéric GERVAIS précise qu'aucune solution n'a été arrêtée à ce stade concernant le déménagement. Le projet était fondé sur des hypothèses qui ne sont plus d'actualité, puisque seul un bâtiment universitaire est en construction sur le site de Sénart, contre deux initialement prévus au schéma immobilier de l'UPEC en 2013.

Le bâtiment en construction a été financé par le Département et la Région pour les licences professionnelles. Les équipes de l'ESPÉ arrivant sur le site de Sénart sont actuellement hébergées dans quelques espaces du bâtiment F et dans un bâtiment loué. Il conviendra dans les semaines à venir de trouver une solution d'installation la plus efficace possible, avec pour objectif que les équipes de l'ESPÉ disposent à la rentrée d'un espace regroupant les salles de cours, avec à proximité les interfaces administratives et un espace de convivialité pour les enseignants. Des points de blocage doivent encore être levés, sachant que la livraison du nouveau bâtiment est prévue en juillet.

Brigitte MARIN rappelle que les promesses concernant l'affectation des locaux ont été formulées par une précédente équipe présidentielle dans des conditions très contraignantes. Les formateurs ont accepté en 2014 un déménagement provisoire de Melun vers le campus Sénart dans des conditions de précipitations particulièrement inconfortables. Il avait alors été proposé à l'ESPÉ de quitter le site historique de Melun avec la promesse de disposer d'un espace privilégié dans un nouveau bâtiment à Sénart destiné prioritairement aux licences professionnelles. Dans cette perspective Brigitte MARIN a demandé à plusieurs reprises une identification claire de l'ESPÉ dans ce nouveau bâtiment, pour que les formateurs et les équipes ayant consenti de gros efforts les années précédentes aient une reconnaissance de leurs attentes et de leur investissement.

Toutefois, ces conditions négociées par d'autres responsables s'avèrent irréalisables dans le contexte actuel et Brigitte MARIN comprend l'amertume des formateurs et des équipes qui se retrouvent aujourd'hui dans une situation délicate. Il convient de trouver d'ici un mois la solution la plus optimale possible, à même de compenser les efforts consentis par les équipes concernées.

Stéphane BARDAU signale que le site de Melun présentait une surface de 8 000 m², alors que les équipes se retrouvent actuellement dans un espace de 600 m². Elles ne réclament pas l'intégralité du nouveau bâtiment, mais des conditions de travail décentes.

Catherine MOISAN reconnaît la légitimité des attentes formulées par Stéphane BARDAU. Elle comprend sa difficile position et sollicite un calendrier pour la mise en œuvre d'une solution rapide en soulignant que l'équipe concernée doit être accompagnée dans ses revendications.

Frédéric GERVAIS indique que des échanges séparés ont été engagés avec la Direction du patrimoine et avec l'IUT. L'ESPÉ se retrouve actuellement devant une situation de blocage, mais Frédéric GERVAIS est disponible pour organiser dans les meilleurs délais une réunion avec les différentes parties.

Stéphane BARDAU signale que les locaux provisoires doivent être restitués le 16 juillet la solution doit impérativement être trouvée pour cette date.

Colette GUILLOPÉ souhaiterait davantage de précisions sur les conditions d'installation de l'ESPÉ à Sénart. Les 8 000 m² de locaux de Melun accueilleraient notamment la bibliothèque, mais elle suppose que cette dernière sera accueillie à Sénart dans d'autres locaux. En outre, pour s'être rendue sur le site la veille, elle constate qu'il est en plein développement avec l'installation de nombreuses structures. L'IUT dispose d'un bâtiment pour les licences, mais d'autres locaux sont également disponibles. Il est également envisageable de prolonger le bail des locaux provisoires ou de trouver d'autres locations.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD découvre la situation inacceptable de l'ESPÉ à Sénart. A titre syndical, elle estime que l'ensemble des personnels de l'ESPÉ doit se mobiliser. Elle appellera à la grève s'il s'avère impossible de trouver une solution pour les collègues impactés.

Geneviève GUILPAIN regrette que le Conseil de l'ESPÉ n'ait été informé que tardivement de cette situation générant une importante souffrance au travail.

Stéphane BARDAU précise que son émotion est justifiée par l'écart entre les positions affirmées par le Directeur du patrimoine et les dernières propositions soumises qui ne respectent pas ce que son équipe avait accepté lors de la dernière réunion de négociation, à savoir disposer de six bureaux sur dix et de quatre salles sur quinze dans le nouveau bâtiment.

Catherine MOISAN se demande pourquoi la Direction du patrimoine a soumis une contreproposition aussi éloignée des derniers échanges sur la question.

Frédéric GERVAIS explique que la Direction du patrimoine tente de parvenir à un consensus entre les différentes parties. L'un des principaux points de blocages porte sur le fait que l'un des deux bâtiments prévus au schéma immobilier de l'UPEC ne sera pas construit, car son financement n'a pas été prévu dans le CPER 2015-2019. Toutefois, les licences professionnelles qui vont déménager dans ce nouveau bâtiment vont libérer des espaces ailleurs et la question se posant désormais porte sur le choix des locaux pour l'installation des bureaux de l'ESPÉ.

Catherine MOISAN s'enquiert de la possibilité pour l'ESPÉ de faire valoir auprès de la Région que ses masters sont professionnels et que la réussite des élèves dans l'académie de Créteil est aussi un enjeu pour elle. Elle estime en outre nécessaire d'établir très rapidement des solutions alternatives, avec une proposition de locaux suffisants en termes de capacité d'accueil et de confort.

Frédéric GERVAIS explique que le Département et la Région ont clairement précisé qu'ils soutenaient en priorité les licences professionnelles. Les licences professionnelles vont en outre libérer des locaux dans le bâtiment FU sur le même campus.

Stéphane BARDAU souligne que la dernière proposition acceptée par l'équipe respecte le cadre d'usage du nouveau bâtiment. Toutefois, le directeur de l'IUT a proposé une solution inadaptée, notamment avec des bureaux répartis sur plusieurs bâtiments. Il estime en l'état actuel que les équipes de l'ESPÉ ont été trompées. Il craint qu'elles soient éclatées sur plusieurs implantations en fonction des locaux restant disponibles.

Catherine MOISAN estime que la solution à envisager ne peut pas conduire à un éclatement du site de l'ESPÉ à Sénart.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD considère que la Direction de l'ESPÉ et les représentants du personnel doivent se mobiliser pour faire pression dans les négociations avec l'IUT en insistant sur l'urgence de la situation.

Yann BASSAGLIA s'enquiert de la surface du bâtiment qui serait évacué par les licences professionnelles. Les locaux en question seraient susceptibles de convenir à condition que leur surface soit suffisante.

Stéphane BARDAU estime qu'une solution autre que celle du nouveau bâtiment ne sera acceptée que si l'offre est égale ou supérieure.

Catherine MOISAN estime que des éléments techniques doivent être réunis sur les différentes options envisageables. Sur cette base, une réunion à huis clos entre l'ESPÉ et l'IUT doit être organisée, avant d'envisager une communication plus large sur la situation de l'ESPÉ à Sénart. Elle convient que toute solution alternative devra être suffisamment valorisante pour les équipes concernées et estime hors de question qu'un Conseil de l'ESPÉ se tienne en juin sans qu'une solution acceptable n'ait été trouvée.

Colette GUILLOPÉ propose le vote d'une motion sur ce point.

« Le Conseil de l'ESPÉ considère, après information, qu'une réunion technique entre l'IUT et l'ESPÉ doit être convoquée dans les quinze jours et qu'une solution correspondant aux besoins de l'ESPÉ doit être actée, financée et portée à la connaissance de tous avant le Conseil du 15 juin. »

Le Conseil de l'ESPÉ approuve cette motion.

Catherine MOISAN demande que la Directrice de l'ESPÉ soit informée quotidiennement de la progression des négociations en cours.

POINT N° 6 : QUESTIONS DIVERSES

6.1. Rencontre Rectrice-enseignants-étudiants

Ce point a été traité précédemment.

6.2. Comportement d'une étudiante – fonctionnaire stagiaire en cours

Catherine MOISAN indique avoir accepté le traitement de cette question à condition que l'identité des personnes concernées ne soit pas mentionnée. Elle précise que les questions personnelles ne relèvent normalement pas des attributions du Conseil.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD explique que la question porte sur les moyens à la disposition de l'ESPÉ pour traiter efficacement de tels cas disciplinaires, en lien avec le conseil de discipline de l'UPEC.

Brigitte MARIN indique que l'intéressée a été reçue en entretien. Il lui a été expliqué que si les faits reprochés étaient avérés après enquête, le dossier serait transmis à la section disciplinaire de l'UPEC. Une rencontre entre l'intéressée et la formatrice est prévue pour clarifier la situation et éviter le cas échéant une procédure disciplinaire.

Éric MESNARD s'enquiert des conséquences, notamment en termes de titularisation, d'une éventuelle sanction disciplinaire pour l'étudiante concernée.

Catherine MOISAN répond que la commission disciplinaire doit prononcer une sanction adaptée si les faits sont avérés.

Laurent NOÉ précise que si la nature des faits sanctionnés conduit l'ESPÉ à considérer dans son avis sur la titularisation qu'il existe un défaut de compétences, le jury et la Rectrice devront en tenir compte.

Gabriel HOLARD-SAUVY en déduit que la commission disciplinaire de l'UPEC émet une sanction universitaire. Il fait toutefois observer que l'étudiante en question étant fonctionnaire stagiaire, elle relève également de la commission disciplinaire de l'Établissement. Le cas échéant, les sanctions prises n'impactent pas directement la titularisation.

Brigitte MARIN estime que la commission de déontologie du rectorat peut être saisie de ce dossier si nécessaire.

6.3. Restauration à l'ESPÉ

Brigitte MARIN indique que deux sites de l'ESPÉ proposent aux personnels et étudiants des repas préparés sur place, pour un total de 8 000 repas servis à l'année. Ce service est déficitaire et représente un certain coût pour l'ESPÉ. Les départs à la retraite prévus dans le service de restauration dans les deux ans correspondent à 8,5 postes. Cette situation pose la question du maintien du service de restauration dans sa forme actuelle ou d'une éventuelle externalisation, qui permettrait de réaffecter les emplois libérés dans des secteurs en tension.

Gabriel HOLARD-SAUVY signale que le système de paiement mis à la disposition des usagers manque de praticité pour des étudiants fréquentant le site de Bonneuil occasionnellement, ce qui a un impact sur la fréquentation et sur le déficit constaté. Il serait préférable de revoir le système de paiement, plutôt que d'envisager une externalisation coûteuse.

Jawad TAYBI estime que l'absence de possibilité de paiement en espèces n'encourage pas la fréquentation.

Catherine MOISAN note que les avantages et inconvénients de chaque option doivent être analysés. Elle fait observer que l'externalisation nécessite de passer un appel d'offres, avec un cahier des charges, et implique une réaffectation du personnel actuellement employé à la restauration. Le coût de l'externalisation ne permettra sans doute pas de récupérer tous les postes libérés par les départs en retraite.

Geneviève GUILPAIN estime important de maintenir sur les sites une offre de restauration correcte et abordable pour les étudiants et les personnels.

Colette GUILLOPÉ souligne que le système de paiement IZLY est assez facile d'utilisation, d'autant que la plupart des étudiants disposent d'un ordinateur pour recharger leur carte. Pour répondre à la problématique de rechargement sur le site de Bonneuil, il est possible d'y installer un automate de rechargement.

Catherine MOISAN prend note de ces observations.

6.4. Postes enseignants–chercheurs au sein de l’ESPÉ

Colette GUILLOPÉ indique que le Sgen CFDT sollicite des précisions sur la politique au sein de l’ESPÉ en la matière. Elle note qu’aucune transformation de postes d’enseignants-chercheurs n’est intervenue en 2016 ni en 2017, alors que l’ESPÉ présente peu d’enseignants-chercheurs. Il serait utile de mettre en place un groupe de réflexion sur le développement de ces postes.

Brigitte MARIN rappelle que l’ESPÉ de Créteil était quatre ans auparavant la plus pauvre en enseignants-chercheurs de France, avec une proportion d’environ 23 %. La population des enseignants-chercheurs a depuis augmenté, pour atteindre 28 % de l’effectif, avec la mise en place d’un dispositif de transformation de postes. Celui-ci a toutefois fait l’objet d’importantes discussions au sein du Conseil de décembre 2015 car il n’était pas en cohérence avec les nombreuses demandes de postes formulées par ailleurs par l’ESPÉ pour couvrir les besoins en enseignement disciplinaire. Il a au final été décidé de maintenir quatre transformations de postes sur les cinq initialement prévues, le cinquième poste restant au demeurant un poste second degré.

La politique de transformation de postes sera cependant poursuivie en fonction des besoins et selon les moyens à la disposition de l’ESPÉ, avec une analyse fine des maquettes et de l’évolution des volumes horaires alloués à chaque discipline. Un groupe de travail est en charge de cette tâche.

La séance est levée à 17 heures 10.